

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 30 juillet 2020 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**Compte rendu**

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 24 juillet 2020, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

**Etaient présents :**

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – DEFORCEVILLE – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – GAVOIS – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – EYNARD – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DUPUY – DUROT – FONTAINE – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – KOCH – MAISON – CREPIN – MANSARD – BOURCERONDE – DORION – SAUVAGE – FROISSART-SENLIS – DUVAL

**Etaient excusés :**

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à M. Olivier MALLET  
Mme Michelle DELAGE donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR  
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Daniele DUPUY  
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Michel LEPAGE  
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB  
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Laurent PARSIS  
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Claude LEBLOND  
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE  
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE  
Mme Brigitte GARBE  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Luc CHATENAY

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner Mme Monique BOULART conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

## **Démission de Mme Brigitte GARBE déléguée communautaire d'Abbeville**

Par courrier du 28 juillet 2020, Mme Brigitte GARBE fait part de sa démission pour convenances personnelles au Président de la CABS.

### **2020.056 Adoption du dispositif de vote par boîtier électronique**

Monsieur DEMARTHE invite l'Assemblée à procéder aux votes qui suivent, par boîtier électronique. En effet, bien que cette procédure n'apparaisse pas dans le règlement intérieur du conseil communautaire adopté le 6 septembre 2017, le dispositif de vote par boîtier électronique permet de raccourcir considérablement la durée des opérations de vote et de dépouillement des résultats et ainsi de respecter plus facilement les règles sanitaires préconisés par le conseil scientifique dans son avis du 8 mai dernier. L'ensemble des votes de ce conseil équivaut à un vote à main levée.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 contre M. Delohen, 2 abstentions MM. Eynard, Henocque)**

- d'adopter le dispositif de vote par boîtier électronique pour les votes devant intervenir à l'occasion de ce conseil

### **1) Adoption des comptes de gestion 2019**

#### **2020.057 Adoption du compte de gestion du Budget Principal de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité (1 abstention M. Lenne)

#### **2020.058 Adoption du compte de gestion du Budget annexe Camping le village de Longpré les Corps Saints de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité

#### **2020.059 Adoption du compte de gestion du Budget annexe Camping les portes de la Baie de Somme de Mareuil-Caubert de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité

**2020.060 Adoption du compte de gestion du Budget annexe Développement économique de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité

**2020.061 Adoption du compte de gestion du Budget annexe SPANC de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité

**2020.062 Adoption du compte de gestion du Budget annexe Lotissement Arrest de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité

**2020.063 Adoption du compte de gestion du Budget annexe Lotissement de Vaudricourt Baie de Somme de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité

**2020.064 Adoption du compte de gestion du Budget annexe Lotissement de Saint Valery sur Somme de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité (1 abstention M. Eynard)

**2020.065 Adoption du compte de gestion du Budget annexe ZAC Baie de Somme de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité

**2020.066 Adoption du compte de gestion du Budget Régie Office de tourisme de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité

**2020.067 Adoption du compte de gestion du Budget Régie Transport de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide de l'approuver en l'état, à l'unanimité

**2) Adoption des comptes administratifs 2019**

Après avoir approuvé les comptes de gestion 2019, il est proposé au conseil d'adopter les comptes administratifs 2019 de l'ensemble des budgets et budgets en régie comme indiqué ci-après :

**2020.068 Adoption du compte administratif du Budget Principal :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un solde d'exécution de - 4 034 322,37 €

\* en section de fonctionnement, un solde d'exploitation de + 3 272 395,28 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (4 abstentions MM Walrave, Ledet, Gavois, Eynard)**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget Principal de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

**2020.069 Adoption du compte administratif du Budget annexe Camping le Village de Longpré les Corps Saints :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un solde d'exécution de + 8 688,11 €

\* en section de fonctionnement, un solde d'exploitation de - 18 136,19 €

**Le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 contre Mme Koch, 1 abstention M. Gavois)**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe Camping « Le Village » de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

**2020.070 Adoption du compte administratif du Budget annexe Camping Les portes de la Baie de Somme de Mareuil-Caubert :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un solde d'exécution de - 340,00 €

\* en section de fonctionnement, un solde d'exploitation de - 18 805,09 €

**Le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 contre Mme Koch)**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe Camping « Les Portes de la Baie de Somme » de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

**2020.071 Adoption du compte administratif du Budget annexe Développement économique :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un excédent d'exécution de + 168 703,69 €

\* en section de fonctionnement, un solde d'exploitation de – 629 964,71 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions MM. Gavois, Eynard)**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe Développement Economique de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

**2020.072 Adoption du compte administratif du Budget annexe SPANC :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un solde d'exécution de – 14 058,89 €

\* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de + 95 903,17 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention M. Patte)**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe SPANC de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

**2020.073 Adoption du compte administratif du Budget annexe Lotissement Arrest :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un solde d'exécution de – **660 340,49 €**

\* en section de fonctionnement, un solde d'exploitation de - **430,00 €**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe Lotissement d'Arrêt de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

**2020.074 Adoption du compte administratif du Budget annexe Lotissement de Vaudricourt :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un solde d'exécution de - **223 243,20 €**

\* en section de fonctionnement, un solde d'exploitation de - **230,00 €**

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe Lotissement de Vaudricourt de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

**2020.075 Adoption du compte administratif du Budget annexe Lotissement de Saint Valery sur Somme :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un solde d'exécution de - **298 780,35 €**

\* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de + **530 133,78 €**

**Le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 contre M. Eynard)**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe Lotissement du Soleil Levant de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

**2020.076 Adoption du compte administratif du Budget annexe ZAC Baie de Somme :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un solde d'exécution de - **890 516,69 €**

\* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de + **7 349,44 €**

#### **Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe ZAC de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

#### **2020.077 Adoption du compte administratif du Budget Régie Office de Tourisme :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un excédent d'exécution de + 8 650,73 €

\* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de + 4 333,25 €

#### **Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget Régie Office de Tourisme de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

#### **2020.078 Adoption du compte administratif du Budget Régie Transport :**

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

\* en section d'investissement, un excédent d'exécution de + 448 473,57 €

\* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de + 75 939,89 €

#### **Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'approuver le Compte Administratif du Budget Régie Transport de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019.

### **3) Affectation des résultats 2019**

Après avoir adopté les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur, il est proposé d'affecter les résultats définitifs de la façon suivante :

#### **2020.079 Affectation des résultats du Budget Principal pour l'exercice 2019**

- Vu les résultats du compte administratif du Budget Principal de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019 adopté ce jour,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

– d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget Principal en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 3 055 044,37 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 217 350,91 €.

#### **2020.080 Affectation des résultats du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2019**

- Vu les résultats du compte administratif du Budget annexe SPANC de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019 adopté ce jour,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

– d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget annexe SPANC en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 14 058,89 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 81 844,28 €.

#### **2020.081 Affectation des résultats du Budget annexe Lotissement Saint Valery sur Somme pour l'exercice 2019**

- Vu les résultats du compte administratif du Budget annexe Lotissement Saint Valery sur Somme de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019 adopté ce jour,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention M. Eynard)**

– d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget annexe Lotissement Saint Valery sur Somme en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 298 780,35 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 231 353,43 €

#### **2020.082 Affectation des résultats du Budget annexe ZAC de la Baie de Somme pour l'exercice 2019**

- Vu les résultats du compte administratif du Budget annexe ZAC de la Baie de Somme de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019 adopté ce jour,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

– d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget annexe ZAC de la Baie de Somme en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 7 349,44 €.

#### **2020.083 Affectation des résultats du Budget Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2019**

- Vu les résultats du compte administratif du Budget Régie Office de Tourisme de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019 adopté ce jour,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

– d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget Régie Office de Tourisme en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 418,27 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 3 914,98 €.

#### **2020.084 Affectation des résultats du Budget Régie Transport pour l'exercice 2019**

- Vu les résultats du compte administratif de la Régie Transport de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2019 adopté ce jour,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 de la Régie Transport en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 33 704,43 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 42 235,46 €.

#### **4) Adoption des budgets primitifs 2020**

##### **2020.085 Adoption du budget principal pour 2020**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

###### Section d'investissement :

Dépenses : 26 608 491 €

Recettes : 26 608 491 €

###### Section de fonctionnement :

Dépenses : 42 908 889 €

Recettes : 42 908 889 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 contre M. Delohen, 6 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio, Koch et MM. Dovergne, Garet, Hénique)**

- d'approuver le budget Principal pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement

##### **2020.086 Adoption du budget annexe Développement Economique pour 2020**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

###### Section d'investissement :

Dépenses : 1 647 646 €

Recettes : 1 647 646 €

###### Section d'exploitation :

Dépenses : 2 096 182 €

Recettes : 2 096 182 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (6 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio et MM. Delohen, Dovergne, Garet, Hénique)**

- d'approuver le budget annexe Développement Economique pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

**2020.087 Adoption du budget annexe Camping « Le Village » pour 2020 (Longpré les Corps Saints)**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 12 239 €  
Recettes : 12 239 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 36 043 €  
Recettes : 36 043 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (7 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio, Koch et MM. Delohen, Dovergne, Garet, Hénique)**

- d'approuver le budget annexe Camping « Le Village » pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

**2020.088 Adoption du budget annexe Camping « Les portes de la Baie de Somme » pour 2020 (Mareuil-Caubert)**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 640 €  
Recettes : 640 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 61 407 €  
Recettes : 61 407 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (7 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio, Koch et MM. Delohen, Dovergne, Garet, Hénique)**

- d'approuver le budget annexe Camping « Les Portes de la Baie de Somme » pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

**2020.089 Adoption du budget annexe SPANC pour 2020**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 61 730,99 €

Recettes : 61 730,99 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 224 289 €

Recettes : 224 289 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (6 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio et MM. Dovergne, Garet, Hénique, Patte)**

- d'approuver le budget annexe SPANC pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

**2020.090 Adoption du budget annexe Lotissement d'Arrest pour 2020**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 345 370,49 €

Recettes : 1 345 370,49 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 447 830 €

Recettes : 1 447 830 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (5 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio et MM. Dovergne, Garet, Hénique)**

- d'approuver le budget annexe Lotissement d'Arrest pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

**2020.091 Adoption du budget annexe Lotissement de Saint-Valery-sur-Somme pour 2020**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 798 780,35 €

Recettes : 798 780,35 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 761 353,43 €

Recettes : 761 353,43 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (6 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio et MM. Dovergne, Eynard, Garet, Hénique)**

- d'approuver le budget annexe Lotissement de Saint Valery sur Somme pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

#### **2020.092 Adoption du budget annexe Lotissement de Vaudricourt pour 2020**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

##### Section d'investissement :

Dépenses : 723 473,20 €

Recettes : 723 473,20 €

##### Section d'exploitation :

Dépenses : 1 124 713,20 €

Recettes : 1 124 713,20 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (5 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio et MM. Dovergne, Garet, Hénique)**

- d'approuver le budget annexe Lotissement de Vaudricourt pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

#### **2020.093 Adoption du budget annexe ZAC Baie de Somme pour 2020**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

##### Section d'investissement :

Dépenses : 1 527 516,69 €

Recettes : 1 527 516,69 €

##### Section d'exploitation :

Dépenses : 1 095 695,91 €

Recettes : 1 095 695,91 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (5 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio et MM. Dovergne, Garet, Hénique)**

- d'approuver le budget annexe ZAC Baie de Somme pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

#### **2020.094 Adoption du budget régie Office de Tourisme pour 2020**

- Vu le projet de budget adopté en conseil d'exploitation en date du 13 janvier 2020

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 112 798 €

Recettes : 112 798 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 019 574 €

Recettes : 1 019 574 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (6 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio et MM. Delohen, Dovergne, Garet, Hénique)**

- d'approuver le budget de la régie Office de Tourisme pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

**2020.095 Adoption du budget régie Transport**

- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 862 178 €

Recettes : 862 178 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 2 580 534 €

Recettes : 2 580 534 €

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (6 abstentions Mmes Arcival, Dupont-Bosio et MM. Delohen, Dovergne, Garet, Hénique)**

- D'approuver le budget de la régie Transport pour l'exercice 2020 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et d'exploitation

**5) 2020.096 Vote des taux de fiscalité (TFB / TFNB / CFE)**

- Vu le budget Principal adopté pour l'exercice 2020.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention M. Delohen)**

- de fixer les taux de la fiscalité des ménages à :
  - Taxe sur le foncier bâti : **2,75 %**
  - Taxe sur le foncier non bâti : **7,13%**
- de fixer le taux de cotisation foncière des entreprises à **25,82%**

et de maintenir l'intégration fiscale progressive sur une période de 12 ans prévue depuis 2017 pour ces 3 taux.

## **6) 2020.097 Dégrèvement exceptionnel de la CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire**

Les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettent au Conseil communautaire d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Cet article 3 précise que par dérogation au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre peuvent, par délibération prise jusqu'au 31 juillet 2020, instituer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises et des prélèvements prévus à l'article 1641 du même code dus au titre de l'année 2020 afférent aux établissements qui remplissent les conditions mentionnées au présent article.

La délibération proposée porte sur la part revenant à notre établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ce dégrèvement s'applique aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est inférieur à 150 millions d'euros pour une année entière ; L'activité principale doit relever du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel.

Pour chacun de ces établissements éligibles, le dégrèvement accordé au titre de l'année 2020 est pris en charge par l'Etat à hauteur de 50%.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (3 abstentions Mme Arcival, M. Delohen, Hénique)**

- décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **7) 2020.098 Vote du taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères**

- Vu le Budget Principal adopté pour l'exercice 2020
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2017 fixant 3 zones pour la TEOM.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- de fixer le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante :

**Zone 1 (Abbeville) : 14,21%**

**Zone 2 (Bailleul, Bellancourt, Bettencourt-Rivière, Bray-les-Mareuil, Cambron, Caours-l'Heure, Citernes, Condé-Folie, Doudelainville, Drucat, Eaucourt-sur-Somme, Epagne-Epagnette, Erondelle, Fontaine-sur-Somme, Frucourt, Grand-Laviers, Hallencourt, Huppy, Liercourt, Limeux, Longpré-les-Corps-Saints, Mareuil-Caubert, Mérelessart, Neufmoulin, Sorel-en-Vimeu, Vaux-Marquenville, Vauchelles-les-Quesnoy, Wiry-au-Mont, Yonval) : 10,76%**

Zone 3 (Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, Saint-Valery-sur-Somme, Vaudricourt) : **8%**

#### 8) 2020.099 Passation en créances irrécouvrables

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public en date du 29 et 31 octobre 2019,
- Considérant que les différents tiers ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

**Après avoir entendu l'exposé son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (3 abstentions Mme Arcival et MM. Delohen, Hénique)**

- d'admettre ces créances comme irrécouvrables et d'inscrire ces dépenses au compte 6542 *Créances éteintes* des budgets primitifs 2020 concernés.

Budget	Créancier	Montant
22400	LR FORMATION	960,00 €
22400	REMY PECHE	192,00 €
22400	SAUNAS SPAS PISCINES	3 432,00 €
22400	ETANCOB	86,60 €
22400	FAVRESSE PERE	28,80 €
22400	AU CHAROLAIS	998,59 €
22400	DMBL BEBE 9 SARL	612,00 €
22400	LE SCALAIRE	918,61 €
22400	SOHIER	3 396,00 €
<b>2400 Budget principal</b>		<b>10 624,60 €</b>
22402	EDIFICE BATIMENT	2 272,84 €
22402	CESA ERGOS	113 162,62 €
22402	DELABRE FRANCE TOLERIE	11 761,24 €
<b>22402 Développement économique</b>		<b>127 196,70 €</b>
22403	FLAUTRE JEROME	90,00 €
<b>22403 SPANC</b>		<b>90,00 €</b>

#### 9) 2020.100 Versement d'une subvention d'équilibre aux budgets Régie Office de Tourisme et Régie Transport pour l'année 2020

- Vu les budgets des régies Office de Tourisme et Transport ainsi que le Budget Principal adoptés pour l'exercice 2020

- Vu l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux subventions d'équilibre des budgets annexes
- Considérant que le « versement transport » ne couvre que 66 % des dépenses du service Transport et que les recettes commerciales issues des tarifications adoptées par le Conseil Communautaire ne permettent pas d'atteindre l'équilibre budgétaire du service.
- Considérant que la Régie Office de Tourisme assume des missions non compensées par des recettes commerciales.

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (5 abstentions Mme Dupont-Bosio et MM. Delohen, Dovergne, Garet, Gavois)**

- de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 631 990 € du budget principal à la régie Office de Tourisme
- de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 450 000 € du budget principal à la régie Transport

#### **10) 2020.101 Délégation de la compétence eau potable et/ou assainissement collectif aux communes – adoption de la convention-cadre de délégation**

- Vu que le transfert de compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à la communauté d'agglomération de la Baie de Somme est rendu obligatoire par l'article 66 de la loi NOTRe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Vu l'article 14 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit que la communauté d'agglomération peut déléguer à l'une de ses communes membres qui en fait la demande, par convention tout ou partie des compétences suivantes :
  - o Eau potable
  - o Assainissement des eaux usées

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention Mme Arcival)**

- d'approuver la convention-cadre de délégation de compétence « eau potable » et/ou « assainissement collectif » aux communes de la CABS qui la sollicitent

#### **11) 2020.102 Convention cadre entre la CABS et les communes sur une tarification sociale de restauration scolaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017, portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, et précisant à l'article 3 du chapitre 1 de son annexe l'exercice de la compétence scolaire ;
- Vu la décision n° 2017.18 du 30 août 2017 instituant un tarif unique de restauration scolaire d'une valeur de 2.60€ par repas ;
  - Considérant la nécessité de permettre aux communes membres qui le souhaitent d'offrir un tarif social de restauration scolaire à leurs habitants ;
  - Considérant que cette mesure n'aura pas d'impact sur les recettes de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention M. Boutroy)**

- d'approuver les termes de la convention cadre permettant aux communes volontaires de proposer à leurs habitants un tarif social de restauration scolaire.
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec les communes et les centres communaux d'action sociale qui souhaitent s'inscrire dans le dispositif.

## **12) 2020.103 Création de deux postes de collaborateur de cabinet**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110 ;
- Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

**Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité (1 contre M. Delohen, 6 abstentions Mmes Dupont-Bosio, Froissart-Senlis, Koch et MM. Dovergne, Garet, Gavois)**

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Président l'engagement d'un collaborateur de cabinet à temps plein, et d'un collaborateur de cabinet à temps partiel à hauteur de 17.5/35e.

Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Ces crédits seront prévus aux budgets de la collectivité.

Le Président informe les délégués sur la date du prochain conseil communautaire programmé le 21 septembre 2020 à 18h30 et lève la séance à 21h30.

**Le Président de la CABS.  
Pascal DEMARTHE**

